

## COMMUNE DE STE FOY TARENTOISE

73640 STE FOY TARENTOISE - Tél : 04.79.06.90.53 - Fax : 04.79.06.94.63

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**27 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 février à 19 h 00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Yannick AMET**

**Maire**

Etaient présents :

Messieurs Daniel EUSTACHE, Emmanuel MERCIER, Michel MARMOTTAN, Colin WAECKEL

**Adjoints**

Madame Nathalie GRAND,  
Messieurs Daniel BOCH, Bertrand CLAIR, Dominique MAITRE

**Conseillers Municipaux** formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Madame Nadine TETU  
Messieurs Stéphane MACHET (procuration Dominique MAITRE), François LIMBARINU (procuration Nathalie GRAND)  
Romain EUSTACHE Sylvain TRIPOZ DIT MASSON, Jean-Noël GAIDET,

**M. Michel MARMOTTAN** a été élu secrétaire en conformité avec l'article L.2121.15 du Code général des Collectivités Territoriales.

Date de Convocation : le 15 février 2024

Date d'envoi : le 22 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents :9

Votants : 11

#### **N° 2024- 15 : Adoption du Rapport sur le Prix et la qualité du Service Public d'assainissement collectif de l'année 2022**

**M. Yannick AMET** Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L 2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté au conseil municipal.

En application de l'article D 2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération doivent être transmis dans un délai de 15 jours par voie électronique au Préfet du Département et au Système d'Information prévu à l'article L 213-2 du Code de l'Environnement (SISPEA).

Le Maire présente le RPQS sur l'assainissement collectif à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **ADOpte** le rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022
- **TRANSMET** aux services préfectoraux la présente délibération
- **MET** en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **RENSEIGNE et PUBLIE** les indicateurs de performance sur le SISPEA

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

**Le Maire  
Yannick AMET**

